

0783547G  
ACADEMIE DE VERSAILLES  
COLLEGE INTERNATIONAL  
RUE DU FER A CHEVAL  
78104 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX  
Tel : 0139109411

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention d'occupation précaire -logement de fonction

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/08/2023

Réuni le : 07/09/2023

Sous la présidence de : Philippe Bonneville

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration arrête les modalités d'attribution d'une convention d'occupation précaire pour l'année 2023-2024.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, et après sollicitation des services de l'Etat (avis domaine 2020 - demande d'actualisation en cours d'instruction), le conseil d'administration autorise l'attribution d'un logement vacant en convention d'occupation précaire (COP) au profit de Monsieur Christophe Derambure, fonctionnaire AEFÉ. Le logement présente les caractéristiques suivantes: 90 m<sup>2</sup>, type F4, référencé sous le numéro 7 affecté à la fonction de proviseur adjoint (dérogation à l'obligation de loger).

La convention d'occupation précaire est établie du 11 septembre 2023 au 31 juillet 2024.

Le conseil d'administration autorise la fixation du montant des loyers à hauteur de 1760 euros hors charges et une provision mensuelle pour charges à hauteurs de 160 euros, soit un montant total de 1 910 euros.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0